

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Suppression de la taxe sur le carbone

Description : Cette nouvelle politique supprimera le système fédéral de tarification du carbone en 2020-2021.

Ligne(s) d'exploitation : Taxe sur les produits et services
Produits de la redevance sur les combustibles
Charges de programmes directes

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Comptes physiques provinciaux de flux des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Statistique Canada
	Émissions de GES des grands émetteurs industriels	Données issues du Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) et fournies par Statistique Canada
	Dépenses des ménages et utilisation industrielle	Tableaux des entrées-sorties par province (tableaux des ressources et des emplois) fournis par Statistique Canada
	Production d'électricité	Office national de l'énergie
	Consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et le secteur des transports	Office national de l'énergie
	Projections des émissions de GES par secteur d'activité	Environnement et Changement climatique Canada
	Taux de redevance sur les combustibles	Agence du revenu du Canada
	Prix du carburant	Office national de l'énergie
	Indices des prix à la consommation	Modèle économique du DPB
	Transfert des coûts	Publications économiques

Estimation et méthode de projection :

Au moyen du modèle en plusieurs étapes conçu par le DPB, on a établi des prévisions en matière de redevance sur les combustibles et de recettes provenant de la TPS sur le prix du carbone. Pour en savoir plus sur le modèle employé, veuillez vous référer à notre *Analyse financière et distributive du système fédéral de tarification du carbone*, publiée en avril 2019.

Le DPB avait déjà produit une estimation des coûts administratifs anticipés jusqu'en 2021-2022 (pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter notre texte intitulé [Coûts liés à l'administration de la redevance sur les combustibles et de l'incitatif à agir pour le climat](#), publié en mai 2019). Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC), établi dans le modèle économique du DPB, a servi à projeter les coûts au-delà de 2022.

Évaluation de l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. L'incertitude est attribuable à la projection des coûts administratifs et à l'absence d'une réponse comportementale à la suppression de la tarification du carbone.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	-222	-168	182	187	180	180	179	184	186

Renseignements supplémentaires

	Ligne d'exploitation	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Perte des produits de la redevance sur les combustibles	Produits de la redevance sur les combustibles	-	3 890	5 115	6 248	6 212	6 166	6 151	6 122	6 088	6 036
Perte des recettes de la TPS découlant de la suppression de la tarification du carbone	TPS	-	135	178	218	218	217	216	215	215	214
Économies sur la remise des produits de la redevance sur les combustibles	Charges de programmes directes	-	-4 223	-5 420	-6 243	-6 200	-6 160	-6 143	-6 113	-6 073	-6 017
Réduction des frais d'administration	Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations	-	-24	-41	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47
Coût net total	TPS	-	-222	-168	182	187	180	180	179	184	186

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.